

Admissions et inscriptions INSPÉ

eCandidat

eCandidat

CALENDRIER ADMISSIONS 2022-2023

M1 MEEF 1er degré pour les 3 centres, y compris [parcours International](#) :

- **Création des dossiers et candidature sur [eCandidat](#): du 1er mars au 27 mars 2022**

Attention : Déposez votre dossier de candidature **uniquement pour le centre INSPÉ demandé en vœu 1** (Amiens, Beauvais ou Laon). Les éventuels vœux 2 et 3 seront à renseigner dans le dossier.

- Fin de dépôt des documents sur [eCandidat](#) : 30 mars 2022
- **QCM d'évaluation des pré-requis en français et en mathématiques : 06 mai 2022 à 13h00 en distanciel** (voir encadré ci-dessus)
- Réponse aux candidats : au plus tard le 22 juin 2022
- Confirmation des candidats : dans les 5 jours suivant la réponse, au plus tard le 27 juin 2022

M1 MEEF 1er degré parcours en EAD total :

- **Création des dossiers et candidature sur [eCandidat](#): du 1er mars au 21 avril 2022**

Attention : Ne déposez qu'un seul dossier de candidature peu importe le centre INSPÉ choisi (Amiens, Beauvais ou Laon) : la formation étant à distance, elle ne dépend pas d'un centre.

- Fin de dépôt des documents sur [eCandidat](#) : 05 mai 2022
- **QCM d'évaluation des pré-requis en français et en mathématiques : 06 mai 2022 à 13h00 en distanciel** (voir encadré ci-dessus)
- Réponse aux candidats : au plus tard le 22 juin 2022
- Confirmation des candidats : dans les 5 jours suivant la réponse, au plus tard le 27 juin 2022

M2 MEEF 1er degré tous parcours pour les 3 centres:

> **Pour les étudiants inscrits en M1 en 2021-2022 à l'INSPÉ de l'académie d'Amiens :** L'admission à l'INSPÉ est automatique, sans passage par eCandidat. Les inscriptions se feront par l'[ENT](#).

> **Pour les candidats non inscrits en M1 en 2021-2022 à l'INSPÉ de l'académie d'Amiens :**

- **Création des dossiers sur [eCandidat](#): du 22 août au 28 août 2022**
- Fin de dépôt des documents sur [eCandidat](#) : 30 août 2022
- Réponse aux candidats : au plus tard le 02 septembre 2022
- Confirmation des candidats : dans les 5 jours suivant la réponse

M1 MEEF 2nd degré tous parcours :

- **Création des dossiers sur [eCandidat](#): du 1er mars au 27 mars 2022**
- Fin de dépôt des documents sur [eCandidat](#) : 30 mars 2022

• **Pour le parcours EPS uniquement > QCM d'évaluation des pré-requis en français : 13 mai 2022 en présentiel sur Amiens**

- Réponse aux candidats : au plus tard le 22 juin 2022
- Confirmation des candidats : au plus tard le 27 juin 2022

M2 MEEF 2nd degré parcours :

> **Pour les étudiants inscrits en M1 en 2021-2022 à l'INSPÉ de l'académie d'Amiens :** L'admission à l'INSPÉ est automatique, sans passage par eCandidat. Les inscriptions se feront par l'ENT.

> **Pour les candidats non inscrits en M1 en 2021-2022 à l'INSPÉ de l'académie d'Amiens :**

- **Création des dossiers sur eCandidat: du 22 août au 28 août 2022**
- Fin de dépôt des documents sur eCandidat : 30 août 2022
- Réponse aux candidats : au plus tard le 02 septembre 2022
- Confirmation des candidats : dans les 5 jours suivant la réponse

M1 MEEF « Encadrement éducatif » parcours CPE :

- **Création des dossiers sur eCandidat: du 1er mars au 27 mars 2022**
- Fin de dépôt des documents sur eCandidat : 30 mars 2022
- Réponse aux candidats : au plus tard le 22 juin 2022
- Confirmation des candidats : au plus tard le 27 juin 2022

M2 MEEF « Encadrement éducatif » parcours CPE

Pour les étudiants inscrits en M1 en 2021-2022 à l'INSPÉ de l'académie d'Amiens, l'admission à l'INSPÉ est automatique, sans passage par eCandidat. Les inscriptions se feront par l'ENT.

M1 MEEF « Encadrement éducatif » parcours CPE digitalisé(à distance):

- **Création des dossiers et candidature sur eCandidat: du 1er mars au 22 mai 2022**
- Fin de dépôt des documents sur eCandidat : 31 mai 2022
- Réponse aux candidats : au plus tard le 22 juin 2022
- Confirmation des candidats : dans les 5 jours suivant la réponse, au plus tard le 27 juin 2022

M1 MEEF « Encadrement éducatif » parcours ESDD:2I :

- **Création des dossiers et candidature sur eCandidat: du 1er mars au 22 mai 2022**
- Fin de dépôt des documents sur eCandidat : 31 mai 2022
- Réponse aux candidats : au plus tard le 22 juin 2022
- Confirmation des candidats : au plus tard le 27 juin 2022

M2 MEEF « Encadrement éducatif » parcours ESDD:2I :

> **Pour les étudiants inscrits en M1 en 2021-2022 à l'INSPÉ de l'académie d'Amiens :** L'admission à l'INSPÉ est automatique, sans passage par eCandidat. Les inscriptions se feront par l'ENT.

> **Pour les candidats non inscrits en M1 en 2021-2022 à l'INSPÉ de l'académie d'Amiens :**

- **Création des dossiers et candidature sur eCandidat: du 1er mars au 22 mai 2022**
- Fin de dépôt des documents sur eCandidat : 31 mai 2022
- Réponse aux candidats : au plus tard le 22 juin 2022
- Confirmation des candidats : au plus tard le 27 juin 2022

M2 MEEF « Pratiques et Ingénierie de la Formation » parcours FITAP et I2SPBS :

- **Création des dossiers et candidature sur eCandidat:**
- > **Pour les candidats en Formation Continue (voir encadré ci-dessus): du 1er mars au 30 juin 2022**
- > **Pour les autres candidats: du 1er mars au 22 août 2022**

Les dossiers transmis pendant la fermeture estivale de l'INSPÉ (mi-juillet à mi-août) ne seront examinés qu'à la réouverture de l'établissement.

- Fin de dépôt des documents sur eCandidat : 31 août 2022
- Réponse aux candidats : au plus tard le 06 septembre 2022
- Confirmation des candidats : dans les 5 jours suivant la réponse, au plus tard le 13 septembre 2022

Salariés ou demandeurs d'emploi : Vous souhaitez faire financer votre formation et/ou devrez justifier de votre présence en cours ? **Vous relevez du régime de la formation continue.** En parallèle de votre candidature en formation, vous devez impérativement et sans attendre prendre contact avec le **Service de Formation Continue**

Universitaire (SFCU) : sfcu@u-picardie.fr

Vous serez informé des éventuelles possibilités de financement qui s'offrent à vous.

Même si vous dépendez de la formation continue, vous devez **candidater en suivant la procédure classique.**

- **Création des dossiers sureCandidat: du 1er mars au 31 août 2022**
- Fin de dépôt des documents sur [eCandidat](#) : 02 septembre 2022
- Réponse aux candidats : au plus tard le 12 septembre 2022
- Confirmation des candidats : dans les 5 jours suivant la réponse, au plus tard le 17 septembre 2022

- **Création des dossiers sureCandidat: du 22 août au 31 août 2022**
- Fin de dépôt des documents sur [eCandidat](#) : 02 septembre 2022
- Réponse aux candidats : au plus tard le 12 septembre 2022
- Confirmation des candidats : dans les 5 jours suivant la réponse, au plus tard le 17 septembre 2022

Les enseignants de l'académie d'Amiens inscrits au PAF ne constituent plus leur dossier sureCandidat, mais directement via le Rectorat.

Seuls doivent déposer un dossier sur [eCandidat](#) les enseignants de l'académie hors prise en charge Rectorat et hors temps de service, les enseignants hors académie d'Amiens, et les enseignants du privé.

- **Création des dossiers et candidature sureCandidat: du 1er juin au 31 août 2022**
- Fin de dépôt des documents sur [eCandidat](#) : 02 septembre 2022
- Réponse aux candidats : au plus tard le 09 septembre 2022
- Confirmation des candidats : au plus tard le 14 septembre 2022

La sélection se fait **sur dossier sur la plateforme eCandidat** pendant la période de campagne.

Pour les parcours EPS, CPE et CPE digitalisé, un entretien de motivation est réalisé après une première sélection sur dossier.

Les critères retenus pour la sélection des candidats sont les suivants, chacun emportant le même poids dans le calcul de la note finale de classement :

La cohérence du parcours de formation au regard du Master MEEF souhaité (licence ou autre Bac+3 en cours, suivi [des modules de pré-professionnalisation PPM2E et/ou EFME...](#))

L'excellence des résultats, prenant en compte les moyennes des semestres 1 à 5

Les motivations exprimées dans la lettre (si demandée)

L'expérience professionnelle ou extra-professionnelle : stages en école, animation, direction de centre de loisirs, brevet de secourisme ou PSC1, BAFA, BAFD, AE, AVS, enseignant contractuel... le tout étant attesté par des contrats

Pour les parcours Professeur des écoles et EPS : les résultats au QCM d'évaluation des compétences (si mis en place)

Pour le parcours Professeur des écoles - Ouverture à l'International : le niveau de maîtrise de l'anglais attesté

Capacités d'accueil 2022-2023

Foire Aux Questions Admissions



Trouvez les réponses à vos questions sur la campagne d'admissions INSPÉ

Salarié ou demandeur d'emploi



Consultez notre [page spéciale reprise d'études](#)

Vous souhaitez faire financer votre formation et/ou devrez justifier de votre présence en cours ? **Vous relevez du régime de la formation continue.** En parallèle de votre candidature en formation, vous devez **impérativement et sans attendre** rendre contact avec le **Service de Formation Continue Universitaire (SFCU)** : sfcu@u-picardie.fr

Vous serez informé des éventuelles possibilités de financement qui s'offrent à vous. Même si vous dépendez de la formation continue, vous devez **candidater en suivant la procédure classique**.

INSCRIPTIONS 2022-2023

Tous les nouveaux étudiants ou étudiants redoublants doivent impérativement s'inscrire à l'INSPÉ.

Les étudiants non boursiers doivent impérativement s'acquitter de la **CVEC** avant leur inscription : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>, puis **des frais d'inscription à l'UPJV** qui seront à régler à l'issue de l'inscription administrative.

Les étudiants boursiers doivent obtenir l'attestation d'exonération de la **CVEC** sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr>.

Attention : le nom renseigné sur le site pour la CVEC doit être identique au nom communiqué pour l'inscription (Nom de naissance s'il y a lieu).

Master MEEF 1er degré, 2nd degré et 3ème mention :

- Vous avez déjà été inscrit à l'UPJV dans les 5 dernières années : **Inscription sur votre ENT du 04 au 20 juillet et du 22 août au 16 septembre 2022**

- Vous n'avez pas été inscrit à l'UPJV dans les 5 dernières années : **Inscription sur IA-Primo du 27 juin au 08 juillet et du 22 août au 16 septembre 2022.** Attention : Vous devez d'abord saisir votre adresse email [sur cette page](#) afin de recevoir l'identifiant qui vous servira à vous connecter sur IA-Primo.

Pièces à fournir : une photo d'identité **aux normes**, une copie de votre carte d'identité ou passeport, une copie de votre dernier diplôme obtenu ou de votre attestation de réussite en L3 ou à défaut un relevé de vos notes de licence, et pour les non boursiers l'attestation du règlement de la CVEC préalablement effectué sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

AUEC :

- Vous avez déjà été inscrit à l'UPJV dans les 5 dernières années : **Inscription sur votre ENT du 04 au 20 juillet et du 22 août au 16 septembre 2022**

- Vous n'avez pas été inscrit à l'UPJV dans les 5 dernières années : **Inscription sur IA-Primo du 27 juin au 08 juillet et du 22 août au 16 septembre 2022.** Attention : Vous devez d'abord saisir votre adresse email [sur cette page](#) afin de recevoir l'identifiant qui vous servira à vous connecter sur IA-Primo.

Pièces à fournir : une photo d'identité **aux normes**, une copie de votre carte d'identité ou passeport, et pour les non boursiers l'attestation du règlement de la CVEC préalablement effectué sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr>, le contrat de formation avec l'INSPÉ signé, et le règlement des frais pédagogiques.

Si vous faites financer votre formation et/ou devrez justifier de votre présence en cours, vous relevez du régime de la **Formation Continue (FC)**. Vous êtes exonéré de la **CVEC**.

Si vous réalisez votre projet de formation à titre personnel et sur votre temps personnel, vous relevez du régime de la **Reprise d'Etude (RE)**. Vous devez impérativement vous acquitter de la **CVEC** avant votre inscription : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Attention : le nom renseigné sur le site pour la CVEC doit être identique au nom communiqué pour l'inscription (Nom de naissance s'il y a lieu).

Dans les deux cas, **des frais d'inscription à l'UPJV** s'appliquent.

Rappel : Une convention de formation doit être préalablement signée avec le Service de Formation Continue Universitaire (SFCU) : sfcu@u-picardie.fr

Master MEEF 1er degré, 2nd degré et 3ème mention :

• **Inscription sur IA-Primo du 27 juin au 08 juillet et du 22 août au 16 septembre 2022.** Attention : Vous devez d'abord saisir votre adresse email [sur cette page](#) afin de recevoir l'identifiant qui vous servira à vous connecter sur IA-Primo.

Pièces à fournir : une photo d'identité [aux normes](#), une copie de votre carte d'identité ou passeport, la copie de la convention signée avec le SCFU pour les personnes en Formation Continue, et un moyen de paiement pour les frais d'inscription à l'UPJV

Master MEEF Pratiques et ingénierie de la formation parcours FITAP ou I2SPBS :

Les inscriptions sont à réaliser en présentiel **avant la rentrée** à la scolarité de la Mention 4 (bureau G109) - Contact : [Blandine POIVRET](#)

Pièces à fournir : une photo d'identité [aux normes](#), une copie de votre carte d'identité ou passeport, une copie de la convention ou du contrat de formation signés (s'il y a lieu), et un moyen de paiement pour les frais d'inscription à l'UPJV.

AUEC :

• **Inscription sur IA-Primo du 27 juin au 08 juillet et du 22 août au 16 septembre 2022.** Attention : Vous devez d'abord saisir votre adresse email [sur cette page](#) afin de recevoir l'identifiant qui vous servira à vous connecter sur IA-Primo.

Pièces à fournir : une photo d'identité [aux normes](#), une copie de votre carte d'identité ou passeport, une copie de la convention signée avec le SCFU pour les personnes en FC, ou du contrat de formation signé avec l'INSPÉ pour les personnes en Reprise d'Étude (RE) ou en Formation Initiale (FI).

Les enseignants déjà titulaires de l'Éducation Nationale sont exonérés de [la CVEC](#), mais doivent s'acquitter [des frais d'inscription à l'UPJV](#).

Master MEEF toutes mentions :

• **Inscription sur IA-Primo du 22 août au 16 septembre 2022.** Attention : Vous devez d'abord saisir votre adresse email [sur cette page](#) afin de recevoir l'identifiant qui vous servira à vous connecter sur IA-Primo. Vous devez au préalable avoir communiqué les informations qui vous auront été demandées pour votre inscription.

Pièces à fournir : une photo d'identité [aux normes](#), votre arrêté d'affectation ou attestation du Chef d'Établissement, et un moyen de paiement pour les frais d'inscription à l'UPJV.

Agrégation interne :

Les enseignants de l'académie d'Amiens inscrits au PAF ne constituent plus leur dossier sur eCandidat, mais directement via le Rectorat. Seuls doivent déposer un dossier sur eCandidat les enseignants de l'académie hors prise en charge Rectorat et hors temps de service, les enseignants hors académie d'Amiens, et les enseignants du privé.

- Pour les candidatures retenues au PAF de l'Académie d'Amiens : les inscriptions sont réalisées par voie dématérialisée après la confirmation de votre inscription début septembre 2022 à la DAFPEN.
- Pour les candidatures hors-PAF : les inscriptions sont réalisées par voie dématérialisée à la même période et suivant les mêmes modalités.

Pièces à fournir : une photo d'identité [aux normes](#), votre arrêté d'affectation ou une attestation du Chef d'Établissement. Le règlement des frais d'inscription à l'UPJV sera à effectuer en ligne lors de l'inscription.



Dates de rentrée 2022-2023

